

FORUM LIBRE

22

**L'avenir de la coopération externe
en Haïti**

Port-au-Prince, Haïti

1998

A 98 - 04858

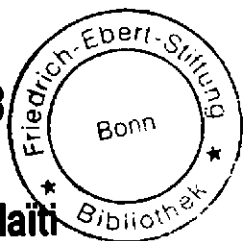
FORUM LIBRE

22

**L'avenir de la coopération externe
en Haïti**

A 98 - 04858

**Port-au-Prince, Haïti
1998**



Mise en page :
Jean-Ronald Félix

Transcription et saisie électronique :
Dominique Antoine Jean

Correction :
Nicolas André

Révision :
Anaïse Chavenet

Réalisation :
Communication Plus

Production :
Centre Pétion-Bolivar

Dépôt légal 98-03-098
Bibliothèque Nationale d'Haïti
Achevé d'imprimer en avril 1998
sur les presses de l'Imprimerie Centrale
Port-au-Prince, Haïti

Tous droits réservés :
Fondation Friedrich Ebert
Centre Pétion-Bolivar
90, rue Lambert, Pétion-Ville, Haïti
Tél. : (509) 57-6748 - Fax : (509) 57-6018

Sommaire

Introduction	5
par Arnold Antonin	
Aspects juridiques et diplomatiques de la coopération.....	11
par Marie Antoinette Cayemite	
La coopération externe en chiffres	23
par Robenson Léger	
L'expert et la coopération internationale	37
par Gérard Barthélemy	
Débats	45
Liste partielle des participants.....	63

Introduction

par Arnold Antonin

Tous les mois, nous essayons de réunir un groupe de spécialistes, de chercheurs, de personnes intéressées à un problème d'intérêt national pour en discuter dans une atmosphère décontractée, conviviale. Les conférences se font en créole ou en français, les débats se font en général en créole. Nous commencerons par les exposés des conférenciers que nous avons avec nous. En guise d'introduction, je vais lire la partie d'une préface que j'avais écrite à un Forum publié il y a quelques années déjà – c'était en février 1991 – sur la coopération externe avec Éricq Pierre, Rémy Montas, Charles Beaulieu, Yanick Damour et Charles Clermont. Puisque ce numéro du Forum est épuisé, je me permets ici d'en relire une partie de la préface.

« L'aide des pays riches aux pays pauvres revient en fait à soutirer de l'argent de la poche des pauvres des pays riches pour en donner aux riches des pays pauvres. Un président africain corrigeait : « Avec le paiement des intérêts de la dette externe, cette aide revient maintenant à soutirer de l'argent de la poche des pauvres des pays pauvres pour en donner aux riches des pays riches. » Cette boutade, dans sa première formulation, semble avoir reçu une incontestable confirmation dans le cas d'Haïti. François Duvalier, pauvre petit médecin sans-le-sou, issu d'une couche très moyenne de la petite bourgeoisie, se hisse au pouvoir; son rejeton, Jean-Claude, prend la succession. Quand il doit quitter le pays, il s'en va avec une fortune évaluée à plusieurs centaines de millions de dollars, presque l'équivalent de la dette externe. Et bien entendu, si on ne peut pas en dire autant pour le père, au temps du fils, l'aide étrangère a afflué en abondance: experts, assistance technique et financière pour le développement. Conséquence: Haïti n'a jamais été aussi misérable! De toute

évidence, l'aide n'a pas eu l'effet escompté. Au contraire, affirment certains, elle est d'ailleurs répartie d'où elle est venue. L'aide étrangère est-elle donc néfaste ou tout bonnement inutile? Voilà des questions que se pose le citoyen le moins averti. Aide externe: pour quoi faire, sinon pour financer les programmes de développement en vue d'arriver à une économie auto-centrée. Dans l'Haïti d'aujourd'hui sans épargne interne et avec un appareil de production à bout de souffle, dont on ne pourra plus que comparer les taux de décroissance, bien mal pris serait celui qui croirait pouvoir impulser un développement quelconque sans aide et sans coopération étrangère. Néanmoins, cette aide externe ne servirait à rien si elle ne faisait qu'accroître notre dépendance sans nous ouvrir les perspectives sur cette interdépendance égalitaire, seule chance pour les petites nations de se faire respecter par les grandes. Nous sommes à un moment où l'histoire politique connaît une accélération presque aussi rapide que celle amorcée par le développement de la technologie et de la science modernes. Aujourd'hui, toutes les frontières idéologiques, politiques et économiques se redessinent. L'Europe est en train de s'unir jusqu'à l'Oural. Les rêves de Charles De Gaulle et de Willy Brandt sont en train de se concrétiser. L'Allemagne occidentale est une puissance commerciale supérieure aux États-Unis, les droits de l'homme comme ensemble intégral indivisible de droits politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels, semblent devenir le fondement majeur du droit international et des relations entre le droit international et le droit interne. Démocratie formelle et substantielle, autant de frontières mythiques, fruits idéologiques de la guerre froide, qui disparaissent. Mais cet ordre nouveau, ce nouveau système international n'est pas né. Ce nouvel ordre économique international auquel aspirent les petits pays reste à créer. Aujourd'hui, la majorité des habitants de notre planète vivent toujours dans la misère et parmi eux, notre peuple. Et l'ascension des pays de l'Est à la démocratie menace de créer un plus grand

fossé entre le Nord et le Sud. Comment faire pour que nous trouvions, nous, « poussière perdue dans l'océan » (De Gaulle dixit), une place dans ce monde de méga-marchés et le droit à une existence digne pour tous nos compatriotes grâce d'abord à nous-mêmes ? Comment faire pour empêcher que la fin de la guerre froide en Amérique latine ou dans la Caraïbe ne se transforme en une paix gelée et sans perspective ou en un retour au statu quo ante ? Il nous incombe à tous de faire de cette nouvelle période historique un temps où il fait bon vivre en paix, une paix qui réchauffe. »

Donc voilà, c'est en février 1991 que je faisais publier ce numéro du Forum libre. Et depuis, beaucoup de choses se sont passées, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Aujourd'hui, on va réfléchir sur ce sujet à nouveau avec Marie Antoinette Cayemitte, Robenson Léger et Gérard Barthélemy.

6 novembre 1997

Aspects juridiques et diplomatiques de la coopération

*Par Marie Antoinette Cayemitte**

Etant juriste, je vais vous parler, bien entendu, des aspects juridiques de la coopération. Il y a des gens qui seront sans doute un petit peu ennuyés parce que ce sera peut-être rébarbatif d'entendre parler de Droit. Je vais essayer de ne pas trop les ennuyer. Malheureusement, le juriste, il a un défaut, il cherche le Droit partout. Malheureusement pour les non juristes, ils ne cherchent pas assez le droit. Comme souvent on se rend compte, les problèmes de coopération sont souvent des problèmes de Droit. On ne pèse pas assez la portée juridique de certaines décisions que l'on prend, et c'est quand il y a un problème concret qu'on va demander au juriste de faire ce qu'on appelle des acrobaties juridiques pour pouvoir sortir les hommes politiques du pétrin. On va parler de la base juridique de la coopération, ce n'est pas très sorcier! On va surtout parler de ce qu'on appelle un accord de coopération. Parce que tout se fait, au niveau de la coopération, sur la base d'un accord, c'est-à-dire quelque chose qu'on va signer, et il y aura peut-être autre chose après la signature. Vous êtes habitués à entendre qu'Haïti a signé un accord de coopération avec tel pays ou telle organisation internationale.

Qu'est-ce que la coopération ?

On pourrait dire tout simplement que la coopération est un volet des relations entre les membres de la communauté internationale. Qu'il s'agisse d'États ou d'organisations internationales. À la limite, on pourrait se

* Juriste internationaliste, fonctionnaire du ministère de la Planification et de la Coopération externe, professeur de droit international à l'Université d'Etat d'Haïti et à l'Université Quisqueya. Elle intervient à titre personnel.

demander, dans le cas d'Haïti : Quelle coopération pour quel développement ? Parce qu'en général, quand il s'agit de coopération avec des États du tiers monde dont Haïti qui est, comme vous le savez, un PMA (Pays moins avancé), on parle de coopération pour le développement, cela veut dire qu'elle vise en principe le développement de l'un des deux pays – puisque la coopération se fait entre deux pays – et donc, du pays pauvre. On prend des gants pour parler d'une réalité qui, au fait, n'est pas vraiment ce qu'au sens étymologique du terme on pourrait appeler coopération mais qui est tout simplement de l'assistance, de l'aide. Parce que la coopération signifie qu'il y a deux personnes face à face. Je te donne pour que tu me donnes. Si je n'ai rien à te donner, je ne peux pas marchander ce que tu me donnes et je ne peux que me contenter de ce que tu me donnes parce que je n'ai rien à offrir. Certes, il n'y a aucun pays qui n'ait vraiment rien à offrir. Toi, tu me donneras peut-être de l'argent, moi je te donnerai un soutien diplomatique. Quand tu auras besoin de faire élire tes représentants au sein d'une organisation internationale dont je suis membre, je voterai pour toi. Donc, tu as intérêt à entretenir de bonnes relations avec moi. Tu me donnes ce dont j'ai besoin : du blé, de l'huile, du lait, et moi, je te donne ce dont tu as besoin : un appui diplomatique pour que tu sois toujours "très grand" sur le plan mondial. Et plus tu es grand, plus tu pourras me défendre et plus je pourrai obtenir de toi.

Donc, quelle coopération pour quel développement puisque cela vise le développement de l'autre ? Quels sont les objectifs de la coopération au développement ? Je crois qu'il y a d'autres personnes qui vont en parler, mais on peut dire rapidement que les objectifs de la coopération au développement varient en fonction des circonstances (les objectifs de 1970 ne sont pas forcément les mêmes qu'en 1997) et aussi en fonction des hommes au pouvoir. Le groupe au pouvoir actuellement peut avoir besoin de la coopération pour autre chose que celui qui était au pouvoir il y a dix ans, et ce sera différent dans cinq ou dix ans.

Donc, cela dépend des partenaires, et chacun va se fixer ses objectifs: moi qui reçois, je n'ai pas forcément les mêmes objectifs que toi qui me donnes. Mais, en gros, on va dire que tu me donnes pour que je me développe, pour que je sois développé.

Vous voyez donc que je parle tantôt d'aide, tantôt de coopération. Comme je l'ai dit au départ, le mot « coopération » a été utilisé à cause de la connotation péjorative qu'avait le mot « aide » ou « assistance ». Avant, on parlait d'aide au développement, et ensuite d'assistance, beaucoup plus feutré que « aide ». Cela sonnait beaucoup plus vrai que « aide » et puis on s'est dit que « coopération » était nettement mieux parce que je suis quand même un État souverain, je suis indépendant et j'ai décidé que tu as besoin de moi également. On va faire de la coopération, c'est-à-dire qu'on va considérer l'égalité souveraine des États, leur interdépendance. L'aide avait une consonance unilatérale. Maintenant je ne veux plus parler d'aide, je vais parler de coopération, c'est-à-dire d'aide négociée entre partenaires. Je te donne la chaise pour que tu me donnes la table, on négocie. Même si ce n'est pas la même chose que tu me donnes, tu vas me donner quelque chose d'équivalent.

L'aide c'est quoi?

On ne trouve pas un texte international qui parle vraiment de définition de l'aide mais on connaît l'aide à travers ses mécanismes. Quand je parle d'un texte international, je veux dire, une espèce de convention, d'accord, de résolution où l'on expliquerait quand est-ce qu'il y a aide et quand est-ce qu'il n'y en a pas. On reconnaît l'aide (ou la coopération) à ses différentes manifestations. On sait ce qu'elle vise.

On a cru au début que le développement se ferait au moyen de l'aide que les pays développés de la communauté internationale auraient apportée aux pays en voie de développement, afin qu'ils puissent se développer également.

Donc, on parle d'aide au développement. Cela veut dire que développement et coopération sont liés. On a quand même essayé d'isoler un critère juridique de l'aide, de la coopération. On a commencé par un critère juridico-économique. Ce critère permet de qualifier certaines prestations d'aide lorsque ces opérations se font à des conditions plus favorables que celles exigées habituellement.

Donc, quand on vous fait une faveur, on vous donne de l'aide, on a, à la base, le caractère de traitement différencié. Même s'il ne s'agit pas d'espèces sonnantes et trébuchantes, quand on vous prête de l'argent à des taux de faveur, on vous aide. Et quand on vous donne un délai de grâce et qu'on étale sur très longtemps votre remboursement, on est en train de vous aider parce qu'on ne vous prête pas comme à ceux qui ont la possibilité de rembourser.

On n'a plus parlé d'aide mais de coopération – avec ce que cela comporte d'égalité souveraine des États : l'un a la possibilité de refuser ce que l'autre lui donne. On va voir, dans ce cas, ce qu'on appelle le principe du libre consentement : je ne suis pas obligé de te donner, moi qui suis développé; tu n'es pas obligé d'accepter, toi qui es sous-développé. Vous allez retrouver tout cela dans ce que l'on appelle un accord de coopération surtout quand vous considérez l'aide bilatérale, par exemple. Quand un État développé, "riche", donne à un autre, il doit justifier ce débours auprès de son opinion publique interne. Il doit dire combien il a donné à tel pays pour quels besoins. Il lui faut un texte à l'appui. Il y a au moins une raison qui justifie l'accord. Une autre raison : il faut aussi rappeler à l'autre pays ce qu'il s'est engagé à faire parce que dans cet accord, chacun prend l'engagement de faire certaines choses. Et si celui qui a pris un engagement ne le respecte pas, il viole l'accord. L'autre peut, à son tour, ne pas "respecter sa parole". Il s'agit là du cas de l'aide bilatérale.

Il y a différents types d'aide; il y a ce qu'on appelle la **typologie de l'aide**. On peut citer trois critères pour classer l'aide:

- en fonction de son objet;
- en fonction des modalités de transfert;
- en fonction des canaux par lesquels l'aide va transiter.

En fonction de l'objet, on distingue ce qu'on appelle l'assistance technique et l'assistance financière ou aide financière.

L'**assistance technique** est le fait de celui qui est développé, qui dispose de la technique, qui va faire ce qu'on appelle un transfert de connaissances. Tout ceci va se matérialiser concrètement par l'envoi d'experts ou de conseillers. Quand celui qui vous aide vous donne un million de dollars, que ce million doit couvrir les frais de vingt experts, vous ne voyez pas une gourde, mais vous avez vingt experts qui viennent chez vous. À vous de vous arranger pour acquérir de la connaissance afin qu'un jour vous n'ayez plus besoin de ces experts.

Vous avez aussi l'octroi de bourses d'études. Dans ce cas, ce ne sont pas mes experts qui viennent chez toi, mais tes ressortissants que je vais former. On leur accorde des bourses. Il y a aussi l'organisation de stages, de séminaires. C'est ce qu'on appelle assistance technique.

Dans l'**aide financière**, il y a les espèces sonnantes et trébuchantes. Cela veut dire qu'il y a transfert de biens et de services, donc apport de capitaux. Vous pouvez obtenir une aide économique et aussi une aide alimentaire. Souvent, on vous donne du blé. Ce blé, il vous faudra le vendre, et avec l'argent recueilli de la vente, vous allez financer chez vous des projets.

Il existe une autre classification en fonction des modalités de transfert. Selon que ce soit un État ou bien une organisation internationale, vous avez ce qu'on appelle

la coopération bilatérale et la coopération multilatérale (à travers l'ONU, le PNUD, l'OEA ou Lomé, par exemple).

Vous avez un autre type d'aide en fonction des canaux par lesquels vous allez recevoir l'aide. Vous pouvez avoir une assistance privée, mais vous pouvez également avoir ce qu'on appelle l'aide publique au développement. **Assistance privée** veut dire que ce sont des privés qui vont venir chez vous. Vous avez ainsi des associations bénévoles telles les ONG. Vous avez aussi les banques: on vous prête de l'argent, on vous fait des crédits à l'exportation. Dans **l'aide publique au développement** dont on parle beaucoup plus, il y a une assistance multilatérale qui transite par les organisations internationales et une assistance bilatérale. Vous pouvez avoir des dons, des prêts, des crédits à l'exportation. Et lorsque les États développés contribuent au budget de développement des organisations internationales pour que celles-ci vous donnent de l'aide, c'est aussi une forme d'assistance.

Mais quel que soit le type d'assistance, on y trouve des points communs. D'une part, c'est fait sur une base consensuelle: on ne peut pas vous "imposer" une assistance, et vous ne pouvez pas forcer l'autre à vous en donner, quoi qu'au niveau des organisations internationales, cela devient un droit, à partir du moment où l'on réunit les conditions exigées pour recevoir une assistance de cette organisation et qu'on en est membre. En outre, l'aide, quelle qu'elle soit, est mise en œuvre à travers des structures préétablies et à travers un accord international.

Base de coopération consensuelle

Pour qu'il y ait coopération – et donc accord de coopération –, il faut que des deux côtés il y ait volonté de coopération. Moi, je veux donner, toi, tu veux recevoir, c'est une application du principe de la souveraineté des États et du principe de libre consentement qui est à la base des relations internationales. Bien entendu, on constate que ce principe de souveraineté, ou si vous préférez d'égalité

souveraine des États, est très souvent d'application limitée, du moins pour l'État qui reçoit l'aide. Celui-ci est très souvent obligé d'accepter cette aide parce qu'il en a un besoin urgent, et il n'y a que l'autre qui puisse le sortir du problème où il se trouve. Ce n'est pas que les principes ne soient pas respectés mais, très souvent, on y met une sourdine. L'État qui reçoit l'aide a souvent un besoin urgent : " est obligé d'accepter l'aide; donc il va y avoir pour cet État un problème de capacité de négociation. Tout le problème de l'avenir de la coopération externe, du point de vue juridique, est un problème de capacité de négociation. L'État qui aide n'est pas obligé d'aider mais pour mille et une raisons, il veut donner de l'aide. Résultat : l'aide bilatérale est en fait, à l'origine, une aide unilatérale. C'est l'autre qui prend l'initiative de vous aider. C'est dans les modalités d'application que l'on va avoir le côté bilatéral que vous allez retrouver dans l'accord. Donc, dans tous les accords vous allez avoir le principe de réciprocité des avantages. Mais, en fait, il y a un échange unilatéral : il y en a un qui donne et il y en a un qui reçoit. Donc, vous avez un déséquilibre. Au niveau de l'application, ces problèmes vont apparaître parce que les deux parties ne sont pas sur un pied d'égalité. Tout se fait à travers des accords de coopération. Vous pouvez avoir des accords de coopération, vous pouvez avoir des accords ponctuels.

Un accord, c'est quoi?

Un accord c'est un papier qui dit que nous sommes d'accord : je m'engage à faire une chose, et toi aussi, tu t'engages à faire une chose. Cet accord est basé sur le droit international et non sur le droit interne de l'État qui donne ou de l'État qui reçoit. Même si je suis pauvre, je suis un État souverain, tu ne peux pas m'imposer ton droit. Alors, tout va se faire sur la base du droit international. N'oublions pas que la coopération externe est un volet des relations extérieures. Vous pouvez avoir des accords ponctuels, mais, très souvent, vous avez ce qu'on appelle des accords de base de coopération, cela veut dire qu'on va

institutionnaliser la coopération entre deux États, ou bien entre deux groupes d'États, ou bien entre une organisation internationale et un État, ou bien entre deux organisations internationales. Cela veut dire qu'on va avoir un accord-cadre qui prévoit tel type de coopération avec des principes généraux, et sur la base de cet accord-cadre, on va de temps en temps conclure des accords ponctuels pour une aide ponctuelle. On peut même aller plus loin, en instituant des mécanismes autres que l'accord-cadre. On va instituer ce qu'on appelle des commissions mixtes où on analysera en détail tous les volets de la coopération. Ainsi, vous avez, par exemple, une commission mixte entre Haïti et la France. On leur donne aussi d'autres noms. Vous avez des consultations entre Haïti et le Canada même si cela ne joue pas toujours. Vous avez une commission mixte entre Haïti et la Chine, entre Haïti et plusieurs autres États, telle la République fédérale d'Allemagne. Donc, vous vous rencontrez régulièrement chaque deux ans ou bien chaque année pour évaluer la coopération, pour discuter, et vous avez aussi une forme mitigée : le cas par cas qui est institutionnalisé. Il y a certains États qui ne concluent pas avec vous des accords de base de coopération mais qui vous donnent régulièrement de l'aide. C'est le cas du Japon. On sait que, chaque année, on peut compter sur le Japon pour dix, onze ou douze millions de dollars. Mais, pour chaque cas, on va avoir un accord. Maintenant à travers quelles structures cela va pouvoir se faire ? Qui va conclure l'accord ? Qui va intervenir ? Qu'est-ce qu'on va mettre dans cet accord ?

Dans cet accord, on va mettre tout ce sur quoi on va travailler ensemble, tous les volets de la coopération. Et on va mettre les modalités dans ce qu'on appelle les accords ponctuels. Alors, l'État donneur en général met sur pied une sorte de structure, une administration qui s'occupe de cela. Il peut s'agir d'un seul organisme. Par exemple, au niveau des États-Unis, vous avez l'USAID, au niveau du Canada,

vous avez l'ACDI. Il y a d'autres États qui ont plusieurs organismes, par exemple la France.

Maintenant, au niveau de l'État qui reçoit, il y a des organismes qui sont là aussi pour discuter, pour mettre la base juridique en place et pour l'appliquer... Au niveau d'Haïti, vous avez deux articles importants dans la Constitution : les articles 139 et 276-2. Ces articles ne font que reprendre des articles des constitutions de 83, 71, 64. L'article 139 dit que le président de la République négocie et signe tout traité, accord, convention et les soumet à la ratification de l'Assemblée nationale. La deuxième partie est très importante mais souvent on l'oublie. Le président négocie et il signe. Depuis 1991, on peut dire que pratiquement, c'est le président qui négocie et qui signe, mais, avant c'était surtout le ministre des Affaires étrangères qui signait, on disait toujours que c'était le président. Mais le président de la République peut donner les pleins pouvoirs à "n'importe qui" pour signer et négocier à sa place. Vous avez des institutions qui, de par leur rôle, sont appelées à négocier et à signer. Leurs représentants peuvent signer, d'ailleurs n'oublions pas que l'accord de coopération est régi par le droit international. Celui-ci reconnaît qu'il y a des personnalités qui n'ont besoin d'aucun papier spécial pour signer n'importe quel type d'accord. C'est, bien entendu, le chef de l'État, le chef de gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, les ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires qui sont affectés dans les États. Si vous avez quelque chose à signer avec la France, l'ambassadeur d'Haïti est parfaitement autorisé à signer sans aucun papier parce que lorsqu'il est devenu ambassadeur, il a présenté ses lettres de créances. Donc, il signe tout au nom du gouvernement haïtien. Suivant le droit interne, c'est le président de la République qui signe, mais ce dernier ne va pas tout signer. Vous avez maintenant un ministère de la Planification et de la Coopération externe. Ce ministère a une loi organique, mais, malheureusement, il n'y a pas vraiment un texte qui délimite les champs de

compétence entre le ministère des Affaires étrangères et celui de la Planification et de la Coopération externe, de sorte que souvent, vous pouvez avoir des espèces de « petites guerres » entre ces deux institutions. « Moi, je suis ministre de la Coopération, c'est à moi de signer. Moi, je suis ministre des Affaires étrangères, c'est moi qui signe tout. D'ailleurs, tu n'es pas reconnu par le droit international, tu as besoin des pleins pouvoirs pour signer. – Oui, mais, je suis ministre de la Coopération », etc. Vous avez d'autres ministères qui interviennent ; par exemple, le ministère des Finances et, bien entendu, le ministère du Commerce. Il existe également des secteurs techniques et, bien entendu, le Premier ministre que j'ai oublié de mentionner.

Les secteurs techniques, pourquoi? Parce que le président de la République signe et négocie, certes, mais ce sont les techniciens de l'administration qui vont fournir les dossiers techniques, qui vont dire dans quel sens et à quel niveau on se trouve, et ceci va poser des problèmes parce que, très souvent, on ne demande pas aux techniciens leur avis pour engager le pays dans la conclusion de tel ou tel accord. Je dis conclusion, parce que quand vous avez signé, il y a après quelque chose qu'on appelle la ratification, et souvent cette ratification c'est l'Exécutif bien sûr qui le fait en dépit des prescrits la Constitution. Mais vous devez être autorisé par le Parlement, et parfois, vous prenez un engagement et le Parlement n'est pas d'accord. Même lorsque vous avez signé, l'Exécutif s'engage à faire des choses mais cela ne dépend pas seulement de lui. S'il faut qu'une loi intervienne pour que cela entre en vigueur effectivement, le Parlement se fait tirer les oreilles pour voter cette loi. Résultat: c'est bloqué parce que vous n'avez pas réglé tous ces problèmes avant de conclure l'accord. Alors le problème, c'est quoi? Le problème c'est la négociation de l'accord. Ce n'est pas le moment de la signature qui est le plus important, mais celui de la négociation. Qu'est-ce qu'on va mettre dans le texte? Qu'est-ce que je suis capable de donner effectivement? Je vais m'engager à donner, je dois donc

pouvoir négocier parce que je ne peux pas m'engager à donner ce que, en fait, je n'ai pas. Je ne pourrai pas remplir mes engagements. On a là un problème de capacité de négociation. Très souvent, vous avez en face de vous un partenaire dont vous ignorez tout, vous ne savez pas ce que vous pouvez effectivement obtenir de lui. Pour pouvoir négocier avec quelqu'un, vous devez connaître cette personne, savoir ce que vous êtes en droit d'attendre de cette personne, savoir jusqu'où vous pouvez la pousser dans ses derniers retranchements. Si vous ne possédez pas ces éléments, vous ne pourrez pas obtenir le maximum. Donc, vous allez vous contenter de rien alors que vous pourriez obtenir beaucoup plus. Il y a des engagements qu'on va vous demander de prendre et parfois vous pourriez passer à côté parce que tout simplement vous ne connaissiez pas assez cette personne et donc vous avez un problème de capacité de négociation dû à un manque de formation, d'information, un problème d'unité, de cohérence de la politique de coopération. Sans une bonne capacité de négociation, vous ne pourrez pas vraiment bénéficier pleinement de la coopération.

La coopération externe en chiffres

*Par Robenson Léger**

Je vais avoir une approche quantitative de la coopération externe, mais, juste avant, je vais présenter schématiquement cette coopération et faire une analyse en termes de flux. Je vais aussi analyser certaines contraintes qui sont liées à la coopération externe en Haïti. Je commence par un bref aperçu historique de la coopération externe, qui va nous permettre de nous fixer sur l'esprit qui a animé cette coopération, sur les modifications qui ont été apportées au fil du temps et sur la façon dont on va vivre cette coopération externe en Haïti.

Bref aperçu historique

On sait que l'idée de coopération pour le développement a pris son essor vers 1946 et 1947. Fondamentalement, la coopération est une institution de l'après-guerre. C'est lié quelque part au discours du général Marshall, le 5 juin 1947, qui allait marquer un tournant dans la pensée économique. Il fallait aider les pays de l'Europe à se ressaisir, à se reconstituer après les ravages causés par la guerre, et c'est ainsi que le président Truman, le 2 avril 1948, a mis sur pied un programme de reconstruction européenne. Il est vrai qu'au départ, cela a été plutôt un programme de reconstruction et non un programme de développement. Il a eu un succès retentissant, et les pays de l'Europe ont pu avoir une certaine relance de leur économie à partir de fonds reçus directement du gouvernement américain. Mais tout au long de cette période, on peut dire que les pays sous-développés ne faisaient pas partie du programme. Et ce n'est que jusqu'après, pour des raisons évoquées qui sont

* Ingénieur, économiste, membre du Centre d'étude en économie et management appliqué et fonctionnaire du ministère des Travaux publics, Transports et Communications. Il intervient à titre individuel.

d'ordre moral, etc., on s'est dit qu'il ne faut pas laisser de côté les pays sous-développés et on a décidé de leur fournir des moyens techniques, financiers et militaires. C'était l'objectif de base, mais l'objectif fondamental était plutôt de limiter les envolées révolutionnaires de la part de ces pays en voie de développement.

Pourquoi ai-je fait cette approche historique ? C'est parce que, justement, lorsqu'on voit la coopération, il y a des objectifs ouverts mais, les principaux objectifs sont souvent cachés. Je dois dire tout de suite que très souvent les pays donateurs ont des objectifs alors que les pays bénéficiaires, s'ils ont des objectifs, ceux-ci diffèrent de ceux des pays donateurs, et très souvent ces pays n'ont pas d'objectifs par rapport à la coopération. Ils se contentent seulement de recevoir des dons de la part d'autres pays. Il fallait encore attendre le milieu des années 50 pour voir les pays de l'Europe occidentale développer une certaine coopération d'aide aux pays en voie de développement. L'aide servait davantage les intérêts des donateurs, et cela se traduisait surtout en termes d'exportation et de préservation des biens culturels et commerciaux plutôt qu'en termes politique, stratégique et militaire de la part des pays européens.

Lorsque je parle du cas d'Haïti, par exemple, j'utilise indifféremment les expressions coopération externe, aide externe ou bien assistance externe. Car le pays qui donne, aussi curieusement que cela puisse paraître, a intérêt à donner, sinon il ne donnerait pas. Je reprends une boutade populaire qui dit que les pays n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. En ce sens, je crois fermement que celui qui donne le fait parce qu'il a intérêt à donner, et celui qui reçoit, je pense, doit le comprendre aussi. On ne donne rien en cadeau. Je peux dire que même l'aide humanitaire est toujours conditionnée. On ne donne rien pour rien. Et actuellement, en termes d'objectifs, la coopération internationale se conçoit dans un contexte un peu plus large en tant que flux de ressources de toutes natures, sur la base

d'engagements et de versements. Il y a une différence fondamentale à établir entre les engagements et les versements. Dans le cas des accords de coopération, on prend des engagements; cela ne veut pas dire qu'on a tout de suite en main les produits de cet accord. Cette différence va nous permettre aussi d'analyser la capacité d'absorption d'un pays parce que, très souvent, on a des montants qui sont listés dans les accords, mais on n'arrive pas à s'en servir parce que, justement, on n'a pas la capacité de les utiliser. Cela est très important parce que je vois en Haïti quelque chose qui tend à se développer et qui est très dangereux : on essaie de planifier des projets sans cohérence et sans convergence juste pour prouver à l'extérieur qu'on a la capacité d'absorber les montants qui sont prévus dans les contrats.

Actuellement, la coopération prend plusieurs formes. Il n'y a pas seulement une coopération des pays développés vers les pays sous-développés qu'on appelle coopération nord-sud, il y a aussi une coopération entre les pays développés, coopération nord-nord, et une coopération entre les pays sous-développés, coopération sud-sud. C'est pour cela qu'il ne faut jamais voir la coopération en termes de flux provenant des pays développés vers les pays sous-développés. Nous autres, en tant que pays en voie de développement, nous avons quelque chose à offrir; c'est pour cela que, moi, j'aime utiliser aussi le terme coopération dans le cas d'Haïti. Mais l'objectif global de la coopération c'est surtout de promouvoir le développement économique, social et culturel à travers différents canaux de transferts de flux. En fait, c'est cela l'objectif, et pour les donateurs et pour les bénéficiaires.

Comme je l'ai déjà dit, les objectifs réels sont très différents et sont très loin de cet objectif global. Lorsqu'on parle d'objectifs il faut voir et du côté du donateur et du côté des pays bénéficiaires. Très souvent, surtout lorsqu'il s'agit d'aide bilatérale, les objectifs sont très voilés et découlent plutôt de préoccupations d'ordre politique et stratégique d'occupation de l'espace et de mise en place d'une

certaine hégémonie dans d'autres pays. Au départ, qu'est-ce qui a été le moteur de la coopération ou bien de l'assistance aux pays sous-développés? C'est qu'on s'est dit qu'un pays est sous-développé parce que, justement, il ne possède pas suffisamment de ressources pour pouvoir opérer, pour pouvoir faire son décollage. Et à ce moment-là, on s'est dit que si on arrive à injecter suffisamment de fonds dans ces pays, ils finiront par impulser un certain développement. On a vu que par la suite, malgré les aides apportées aux pays en voie de développement, aux pays sous-développés de l'époque, cela n'a pas permis le démarrage ou bien le décollage de ces pays. On a remarqué que ces pays ont de graves problèmes macro-institutionnels qu'il faut résoudre. Ce sont des problèmes structurels. Si on veut que ces pays atteignent effectivement un certain niveau de développement, il faudrait réviser leurs structures fondamentales. Ce qui va, un peu plus tard, donner lieu à l'ajustement structurel exigé pour les pays en voie de développement, qui devient une condition à l'aide ou à une partie de l'aide que ces pays devraient recevoir.

La coopération va prendre plusieurs formes suivant le contenu. Je vais brosser cela de façon très schématique. Il y a la coopération scientifique – et c'est là que je vous dis qu'Haïti a beaucoup de choses à offrir en termes de recherches, en termes d'échanges de connaissances, en termes de partage de connaissances. Et pour qu'Haïti puisse offrir quelque chose au niveau de la coopération scientifique, je fais remarquer en passant qu'il faudrait que, quelque part, la recherche ici en Haïti ait une place de choix. Je parle de recherche au niveau universitaire. Il faudrait qu'au niveau des structures des universités, on fasse aussi des aménagements afin que le pays puisse effectivement entrer dans un processus de recherche et, ainsi, nous pourrions avoir quelque chose de sérieux à offrir aussi aux autres. On parle également de coopération éducative et culturelle, toujours sur la base d'échanges de connaissance, de talents, de technologies, d'échanges au niveau de certains services profes-

sionnels et aussi dans des domaines variés tels que l'éducation, la recherche, la culture, l'information, le sport, la santé, autant de champs qu'un pays tel que le nôtre pourrait explorer.

Ensuite, on parle de l'aide alimentaire qui a deux aspects. Il y a un aspect de situation de famine ; c'est en cas de sécheresse ou bien en cas de guerre, etc. Le deuxième aspect de l'aide alimentaire est plutôt structurel et temporaire. Mais ce que nous avons vu et que nous allons voir aussi à partir des chiffres, c'est que l'aide alimentaire en Haïti tend à perdurer, je ne dis pas éternellement, mais, pour beaucoup de temps encore dans ce pays. Ensuite, on parle de coopération technique autonome qui est constituée par l'envoi d'experts, de coopérants, de volontaires ou bien de consultants de coopération technique, qui serait lié à des projets d'investissement, de coopération financière remboursable (c'est le cas de prêts à des taux concessionnels) et de coopération financière non remboursable.

Pour la forme de la coopération en termes de sources de financement, on sait qu'il existe la coopération bilatérale qui est l'accord entre deux pays souverains et la coopération multilatérale qui se fait à travers des agences spécialisées. Malgré tout ce dont on a parlé tout à l'heure, on a mis de côté le nouveau concept de coopération unilatérale qui se fait non seulement au départ parce qu'il y a un pays qui donne et un pays qui reçoit, mais, au niveau de l'opérationnalisation. Il y a aussi la présence permanente de cet accord unilatéral. Lorsqu'un pays, par exemple, injecte des fonds directement via des ONG et que ce pays-là contrôle l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets sans que l'État ou le pays receveur, via ses représentants, n'ait rien à dire, dans ce cas, je pense que même au niveau de l'opérationnalisation de l'accord, cela reste encore unilatéral. Il est vraiment difficile d'évaluer cette partie de l'aide unilatérale parce que justement les données manquent.

Je n'aurai pas le temps de faire le tour des organismes bilatéraux mais je cite tout simplement pour les États-

Unis l'AID, pour l'Allemagne le KFW, pour la France la Caisse française de développement et la Mission française de coopération, pour le Canada l'ACDI et pour le Japon, le JK. La coopération multilatérale se fait à partir des organismes spécialisés de l'ONU, par exemple, la Banque mondiale, la BID, le PAM, l'Union européenne.

Le montant de l'aide

Au cours des cinq dernières années, la communauté internationale a apporté une aide très substantielle au pays avec une tendance croissante. Mais ce sont des chiffres qu'il faut prendre aussi avec beaucoup de réserve. Au niveau des années 1995 et 1996, il y a un pic atteignant respectivement 534 millions et 418 millions de dollars américains d'aide et entre 1990-1991 et 1995-1996, l'aide a plus que triplé. En fait, l'appui externe au développement d'Haïti est passé de 21 dollars per capita pour l'année 1990 à 57 dollars pour l'année 1997 alors que la moyenne pour les pays en voie de développement est de 11 dollars per capita.

On va voir plus ou moins le montant de l'aide et évaluer la répartition de cette aide par secteur et faire une analyse des flux d'aide reçus par le pays de la part de la communauté internationale. Si nous regardons bien à travers le tableau 1, nous allons voir que, par exemple, les années 1992, 1993, 1994 correspondent aux périodes d'embargo où l'aide était réduite à l'aide d'urgence, à l'aide alimentaire. Mais à partir de l'année 1995, on a atteint le niveau de 534 445 000 dollars américains, et pour l'année 1996, on a eu un montant de 418 000 408, ce qui veut dire qu'on a un vide. Il faut faire très attention parce qu'il y a un gonflement de l'aide, si on tient compte du montant qui est lié au débarquement, et aussi de l'effacement de la dette, cela ne se traduit pas toujours en flux monétaires ou bien en flux qui sont venus dans le pays et qui vont augmenter la disponibilité de dollars au niveau des ressources offertes par la communauté internationale. Hormis ces trois points de la période de l'embargo, on voit qu'il y a une tendance,

quand même, rapidement croissante de l'aide à Haïti. Mais ce qui est intéressant, c'est la répartition de l'aide au niveau des différents secteurs. Les secteurs prioritaires sont ceux qui sont liés à la gestion de l'économie avec pour l'année 1996 un poids de 19,43 pour cent de l'aide et un montant de 81 297 000 dollars, au secteur de développement social avec 13,30 pour cent et un montant de 57 millions de dollars, à l'agriculture avec 46 millions.

Ce que je veux faire remarquer, c'est qu'ici on est obligé d'utiliser l'aide dans beaucoup de secteurs parce que nous n'arrivons effectivement pas à avoir, comme on l'a analysé tout à l'heure, des secteurs vraiment prioritaires qui pourraient impulser le développement et avoir des effets d'entraînement sur d'autres secteurs. À partir de l'analyse du tableau des dépenses par secteur (No 1), on arrive difficilement à voir quels secteurs on a effectivement priorisés dans l'économie. Voilà le problème.

La répartition de l'aide

Comment est répartie cette aide au niveau des différentes valeurs? Nous avons dit qu'il y a l'aide multilatérale qui se fait via les agences de financement, l'aide bilatérale qui se fait directement d'État à État et aussi l'aide reçue directement par les ONG. Si nous regardons bien, au niveau de l'aide multilatérale (tableau 3), il y a une prédominance de la BID, et ceci est très important. Une autre grande partie de cette aide-là va à l'appui à la balance des paiements ; pour la BID, une grande partie va au développement. Il y a une prédominance aussi de la Communauté européenne dont l'aide va à des projets de développement et aussi, je crois, 10 pour cent en termes d'appui à l'ajustement structurel. Pour l'aide bilatérale, c'est incontestablement les États-Unis qui arrivent en tête avec 51 228 000 dollars américains pour l'année 1996. Viennent ensuite le Canada et l'Argentine – et dans le cas de l'Argentine, il s'agit plutôt de l'élimination de la dette d'Haïti. Comme vous le voyez, il y a un niveau d'aide qui est plus ou moins élevé, et on va en faire l'analyse un peu plus tard.

Tableau 1

Aide externe par secteur
(1991 - 1992 - 1995 - 1996)
(en milliers de dollars US)

Secteurs	1990		1991		1995		1996	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
1. Gestion de l'économie	5,329	3.84	10,358	7.61	129,005	24.14	81,297	19.43
2. Administration du développement	3,940	2.84	3,324	2.44	9,757	1.83	20,220	4.83
3. Ressources naturelles	5,796	4.18	9,462	6.95	4,149	0.78	2,392	0.57
4. Ressources humaines	16,951	12.22	15,029	11.05	12,272	2.30	11,923	2.85
5. Agriculture, foresterie et pêche	33,687	24.29	47,549	34.95	39,374	7.37	46,496	11.11
6. Développement régional	13,488	9.73	9,956	7.32	117,797	22.04	46,742	11.17
7. Industrie	709	0.51	2,246	1.65	1,614	0.30	4,710	1.13
8. Énergie	3,823	2.76	1,471	1.08	9,872	1.85	26,365	6.30
9. Commerce de biens et services	83	0.06	205	0.15	460	0.09	1,014	0.24
10. Transports	7,316	5.28	3,274	2.41	5,722	1.07	24,162	5.77
11. Communications	1,367	0.99	1,557	1.14	3,865	0.72	1,606	0.38
12. Développement social	9,301	6.71	8,159	6.00	89,536	16.75	55,664	13.30
13. Santé	18,115	13.06	15,592	11.46	46,640	8.73	26,182	6.26
14. Planification préalable en prévision de catastrophes	0	0.00	0	76	0.01	0	0.00	
15. Aide et secours humanitaires	18,757	13.53	7,873	5.79	64,306	12.03	69,635	16.64
TOTAL	138,662	100.00	136,055	100.00	534,445	100.00	418,408	100.00

Source : RCD 1990, 1991, 1995 et 1996.

Tableau 2

Aide externe par type d'assistance
(1990 – 1991 – 1995 – 1996)
(En milliers de dollars US)

Type d'assistance	1990	1991	1995	1996
Coopération technique autonome	30,015	20,286	103,430	50,039
Coopération technique liée à des projets d'investissements	27,746	32,286	29,296	30,546
Projets d'investissements	58,267	62,884	205,390	205,261
Aide programme / budget – ou appui à la balance des paiements	3,554	8,123	112,114	58,544
Aide alimentaire	19,080	10,679	56,559	64,292
Assistance et secours d'urgence	15	1,791	27,665	9,726
Total	138,677	136,049	534,444	418,408

Source : RCD 1990, 1991, 1995 et 1996

Tableau 3

Aide externe par source de financement
(en milliers de dollars US)
(Année 1996)

1. Multilatérale	Montant	2. Bilatérale	Montant
BID	47,122	Argentine	15,635
BIRD	64,360	Belgique	1,336
FAO	335	Canada	24,974
PAM	4,940	Chili	320
PNUD	16,855	Espagne	1,247
OIM	77	Etats-Unis d'Amérique	51,228
IAEA	8	France	22,238
CEE	91,916	Japon	19,873
FENU	1,117	Mexique	280
UNICEF	7,697	Pays-Bas	146
FNUAP	1,460	Suisse	277
FMI	22,486	Taiwan (PRCH)	8,041
OMS	6,028	Venezuela	29
SOUS TOTAL 1	264,401	SOUS TOTAL 2	145,624

Quant aux résultats obtenus de l'utilisation de ces dettes, cela laisse tout à fait à désirer. Pour les ONG, leurs prêts ont totalisé 8 000 384 dollars américains. Si on analyse la répartition de cette aide suivant le type, on va voir que l'aide multilatérale représente 63 pour cent, l'aide bilatérale 35 pour cent, et celle donnée par les ONG, 2 pour cent. Ce qui est intéressant de remarquer dans le tableau 2, c'est qu'on ne pourrait pas vraiment, à partir de l'aide multilatérale ou bilatérale, dégager la partie qui concerne l'aide unilatérale dont j'ai parlé tout à l'heure parce que, dans la partie de l'aide multilatérale, il y a des projets qui sont exécutés directement par les agences, sans passer effectivement

par le gouvernement, et surtout au niveau de l'aide bilatérale, une grande partie transite directement par les ONG. Je cite le cas de l'USAID qui exécute directement certains projets dans le cadre d'accords bilatéraux. Ainsi, il ne faudrait même pas classer ces aides-là parmi les accords bilatéraux, mais plutôt parmi les accords unilatéraux. Comment cela fonctionne ? Lorsque le pays a la capacité de gérer un programme, un projet, on lui en laisse la gestion; mais, compte tenu de la faiblesse macro-institutionnelle dont j'ai parlé plus haut, il arrive que le financeur lui même prend tout en charge parce que le pays n'a pas suffisamment de capacité. Je vais aller un peu plus loin. Des fois, on est obligé de faire appel à la communauté internationale, aux bailleurs de fonds, aux consultants même pour choisir des projets, élaborer des programmes. Dans ce cas, le bailleur de fonds, lui, exécute totalement l'ensemble des projets, en raison des faiblesses institutionnelles.

Comment se fait la répartition de l'aide par type d'assistance? On est obligé d'avoir une coopération technique autonome très élevée; dans le cas où la coopération n'est pas liée directement à des projets d'investissements, les coopérants sont là pour aider à mettre des structures en place. Cela arrive quand on a des projets à exécuter et qu'on est obligé de faire appel à des coopérants, vu la faiblesse et la capacité locales. Mais, naturellement, la plus grande part va aux projets d'investissements qui occupent près de 50 pour cent de l'aide financière. Mais ce qu'il est important de remarquer, c'est surtout l'appui à la balance des paiements et l'aide alimentaire. Ce que je disais, c'est que l'aide alimentaire tend à être en Haïti quelque chose de permanent, et le problème est que cela prend de plus en plus d'ampleur. En 1990, on avait reçu environ 19 millions de dollars d'aide alimentaire. Cette aide a augmenté au cours de la période d'embargo parce qu'il fallait effectivement faire une sorte de compensation à cause des problèmes que nous connaissons. Mais après l'embargo – nous sommes déjà en 1995 –, le montant de l'aide qui était de 10

millions de dollars en 1991 est déjà à 56 millions en 1995 et à 64 millions en 1996. C'est un signal très important qui nous dit qu'en termes de production alimentaire, d'amélioration du secteur agricole, nous sommes de plus en plus dépendants de l'aide externe.

La gestion de l'aide

On voit, à partir de ces chiffres-là, que nous sommes obligés d'avoir un niveau d'aide supérieur à ce que nous avons eu dans le temps. Actuellement, le pays est en train de mettre en place un programme de réformes économiques qui va inclure particulièrement la réforme au niveau des finances publiques, la réforme au niveau de la fonction publique, la libéralisation du commerce et la réforme du secteur financier. Comme chacun le sait, c'est un programme qui conditionne la survie même de l'être, d'une certaine façon. Or, étant donné que nous ne disposons pas de structures adéquates ni de politiques sectorielles, le problème qui se pose est que, très souvent, au niveau des négociations, nous sommes obligés de suivre les conditions de l'aide ou les disponibilités de l'agence de financement. L'un des problèmes majeurs à l'aide externe c'est surtout au niveau de la gestion de l'aide. Il y a plusieurs problèmes. Par exemple, Madame a évoqué un conflit qui pourrait exister entre le ministère de la Planification et celui des Affaires étrangères ainsi que d'autres ministères sectoriels. Le ministère de la Planification est très décrié en tant que ministère responsable de la gestion de la coopération, donc, le ministère n'a pas effectivement les moyens permettant de gérer cette coopération, et on a vu que, très souvent, la gestion échappe même au responsable, au négociateur, etc.

La gestion de la coopération et celle de l'aide externe est donc très importante, en ce sens qu'au niveau de notre budget d'investissement, la part de l'extérieur est supérieure à 70 pour cent et parfois même, dans certains secteurs, cela touche le plafond des 90 pour cent. La gestion d'une aide pareille est très importante, et, du fait de la fai-

blesse des structures et des institutions gouvernementales, les bailleurs de fonds accordent de plus en plus une certaine préférence pour l'aide bilatérale, parce que cette forme d'aide leur permet d'avoir un contrôle beaucoup plus direct de leur investissement et aussi, à cause de notre incapacité à gérer cette aide, à définir les axes de développement.

Je vais conclure, tout simplement, en disant que l'aide devrait être subordonnée à des programmes de développement que le pays aurait mis sur pied à partir de stratégies et de politiques clairement définies, ce qui fait défaut. C'est pour cela aussi que nous sommes obligés, très souvent, de suivre les stratégies définies par les bailleurs de fonds. Je propose, face aux contraintes institutionnelles qui existent actuellement, qu'on travaille ou bien à un renforcement des structures du ministère de la Planification, ou du moins, ce que moi, je trouve plus logique, à mettre la gestion de l'aide externe sous le contrôle d'une unité qui serait coordonnée au niveau de la primature. Le débat est ouvert.

Le temps nous fait défaut, je ne peux pas entrer dans les détails. Seulement, je dois dire que l'un des problèmes qui empêchent la convergence des efforts de développement est l'absence d'un plan directeur qui coordonnerait les activités de tous les ministères. Ce que l'on voit actuellement, c'est que les ministères ont chacun leur plan directeur, très souvent détaché les uns des autres, parce qu'il n'y a pas une orientation globale, il n'y a pas un plan général ou national de développement. Moi, je pense que c'est le point de départ de la gestion rationnelle de la coopération.

L'expert et la coopération internationale

Par Gérard Barthélemy*

Je voudrais vous décrire rapidement un point de vue d'expert.

En général, on donne le nom d'expert, pour aller vite, à une personne qui est censée être compétente et qui est un étranger : ça, c'est la définition de bon sens, si vous voulez. Encore une fois, on peut l'étendre à l'heure actuelle de plus en plus – vous voyez le nombre de cabinets de consultation haïtiens qui sont créés ces dernières années. Quand vous allez dans les mornes, le paysan ne fait pas une énorme différence entre un homme de la ville et un Blanc. Je voudrais vous parler de cet expert pour démystifier certaines choses. En situant d'abord l'expert vis-à-vis de lui-même, il fait un métier qui s'exerce de trois façons différentes. Vous avez d'abord le consultant – maintenant c'est devenu le mot à la mode.

L'expert vis-à-vis de lui-même

Le **consultant** c'est celui qui agit à partir de contrats d'études très précis et qui, en général, n'a pas beaucoup de responsabilité dans l'action. Il est chargé de conseiller. L'avantage du consultant c'est de toujours pouvoir dire que si le projet dont il a été le conseiller marche, c'est grâce à lui et que, s'il ne marche pas, c'est à cause des gens du pays. C'est un métier assez agréable, celui de consultant. Celui-ci est choisi sur la longueur de son CV, et non, selon la norme, sur le nombre d'études ou de projets qu'il aurait réussis. Mais, existe-t-il des critères suffisamment sûrs pour évaluer une réussite?

* Anthropologue et économiste français, expert dans les problèmes de coopération. Il a vécu une vingtaine d'années en Haïti. Auteur d'un premier livre très connu, *Le pays en dehors*, il vient de publier un autre ouvrage, *Dans la splendeur d'un après-midi d'histoire*.

Le deuxième type d'expert, c'est l'**expert de longue durée** – je veux dire à partir de deux ans, des missions qui sont plus longues. Le statut de l'expert est différent parce que ce n'est plus forcément un autonome qui loue ses services, un *free-lance*, mais en général il appartient à une structure; il ne peut pas se lancer sur le marché du travail de l'expertise de longue durée tous les deux ou trois ans. C'est extrêmement difficile. Soit il est fonctionnaire de son propre État, soit il appartient à une grosse boîte qui gère de gros contrats de coopération. Celui-là a donc en quelque sorte une double mission: celle de s'intégrer totalement dans un projet pour le gérer ou celle de rester totalement à l'écart pour représenter un rapport en technicité, venir mettre en place des centrales thermiques, ici à la centrale de Varreux, par exemple. Et puis, il reste deux ans. Après il s'en va. Il s'agit donc là de deux profils totalement différents.

Tout cela pour vous dire que le profil de l'expert n'est pas un profil simple. Il reste enfin ce que je pourrais appeler le profil de l'**expert à vie**. Celui-là existe aussi. Des experts de ce genre, on les oublie souvent parce qu'ils n'étaient pas répertoriés comme experts. Prenez, par exemple, les congrégations religieuses. Des professeurs étrangers ont enseigné dans ce pays pendant vingt, trente-cinq, cinquante ans au niveau de ces congrégations. Ce sont de véritables experts. Et là, il faut bien voir qu'effectivement la façon de percevoir le déroulement d'une activité comme celle-ci ne peut être comparable à celle des deux premiers.

L'expert vis-à-vis de l'employeur

Voilà, nous avons déjà tenté une première typologie très rapide de l'expert vis-à-vis de lui-même. Maintenant, il y a le problème de l'expert vis-à-vis de son employeur. Soit il est contractuel et, à ce moment-là, il a une obligation de résultats en quelque sorte – et il ne peut défendre sa mission prochaine que sur les bons résultats de celles qui précèdent –, soit il appartient de façon permanente et statutaire à son

agence ou à son administration d'origine. Ses utilisateurs peuvent être doubles: l'État haïtien ou les ONG. En gros, ce sont les deux grands secteurs consommateurs d'expertise à l'heure actuelle. L'expert peut être dans plusieurs positions vis-à-vis de son employeur. Il est neutralisé – si je puis dire –, isolé. Vous avez le cas fréquent de ces experts qui sont au fond d'un couloir dont tout le monde a oublié à quoi ils servent parce qu'ils ont été appelés dans un ministère qui entre-temps a changé deux fois de ministre. C'est ce qu'on appelle l'**expert isolé** qui est souvent un peu l'expert-alibi. Il est là parce que quelqu'un en a besoin comme une garantie quelque part. C'est l'expert isolé.

Vous avez l'**expert dominant**. C'est celui qui a avec lui le pouvoir de l'argent, c'est lui qui commande en fait et met les formes.

Vous avez aussi l'**expert dominé** qui est plus rare. Il sert d'outil à son utilisateur, il est utilisé soit pour sa technicité personnelle – on fait appel à ses compétences et on l'utilise dans ce sens – soit, et c'est plus pernicieux, comme sous-marin vis-à-vis de son propre financeur à lui, c'est-à-dire en tant qu'agent double. On l'utilise pour intoxiquer en quelque sorte le financeur; étant donné qu'il appartient à la même maison, on s'en fait un allié, c'est l'expert dominé.

Ensuite vous avez un cas très spécial que j'ai rencontré à l'occasion : l'**expert anti-expert**, c'est-à-dire que, de temps en temps, les agences internationales décident d'aider les pays receveurs et même Haïti – je me souviens du cas. Si vous êtes au ministère du Plan, vous vous souviendrez de certains projets où il y a eu l'émission d'experts pendant plusieurs mois pour aider les cadres haïtiens des administrations correspondantes à se passer désormais d'experts. Il y a toujours autant d'experts ! C'est donc la position de l'expert lui-même. Il y a ces quatre positions possibles et on pourrait en voir beaucoup d'autres.

Maintenant, il y a la position de l'utilisateur de l'expert, et celle-là non plus n'est pas simple, parce que vous avez le premier, l'**expert de substitution** qui est la solution de paresse, c'est-à-dire qu'on utilise l'expert en quelque sorte pour résoudre un certain problème que lui-même, en tant qu'étranger, aura plus de facilité à résoudre qu'une institution locale. Je vous réfère à un certain passage tiré de *Le pays en dehors* : « Le rôle dynamisant octroyé facilement à l'expert étranger ou tout au moins accepté sans réticence. L'étranger soit blanc, citadin ou originaire d'une autre communauté, aura toujours beaucoup plus le pouvoir d'intervenir, de trancher qu'un membre du groupe. » C'est donc l'expert de substitution.

Vous avez aussi l'**expert utilisé comme modèle**, comme référence. C'est théoriquement pourquoi il est là. Mais est-ce vraiment le cas, compte tenu en général de la qualité des cadres haïtiens, par exemple ? Donc, dans quelque domaine que ce soit, si vous regardez le contenu des connaissances c'est assez rare de trouver des experts qui aient des qualifications beaucoup plus élevées que celles des cadres haïtiens avec qui ils travaillent. Donc, l'expert-modèle, si vous voulez, ce n'est quand même pas très fréquent.

Vous avez l'**expert-élément de standing**, c'est-à-dire que cela fait du bien d'avoir son expert avec soi. Un ministre a deux ou trois experts. On le juge un peu au niveau des compétences étrangères qui sont auprès de lui. Ce sont en général des experts de haut niveau, et cela équivalait un peu à un bel équipement de prestige, un ordinateur de dernier niveau, etc. ; c'est donc un élément de standing.

Vous avez un quatrième type d'utilisation de l'expert, c'est l'**expert prime-bonus**. C'est l'expert qui vous est donné en même temps que le financement, et vous n'avez d'autre choix que d'accepter.

Et puis, vous avez enfin l'**expert dissuasif** qui est l'expert de contrôle. Toutes ces organisations internationa-

les ont un rôle de contrôle. Prenez, par exemple, les élections de 1990. Les observateurs sont des experts de contrôle. Ils sont là, ils ont un rôle dissuasif, et beaucoup d'experts auprès de l'administration, d'organismes semblables sont là pour assurer une fonction de contrôle face aux problèmes de corruption, etc. Comme vous le voyez, les fonctions d'experts sont extrêmement variées, en dehors même du contenu de leurs connaissances.

Il existe une dernière catégorie d'utilisation d'expert, plus pratiquée dans le secteur des ONG : c'est l'**expert idéologue**. Il accepte une diminution de salaire en compensation, si vous voulez, d'une conviction idéologique plus forte.

L'expert face à la société haïtienne

On peut passer maintenant à un troisième aspect. Le premier aspect, c'est l'expert face à lui-même, le deuxième aspect, c'est l'expert dans son cadre de travail, le troisième, c'est, d'une façon plus globale, la fonction de l'expert face à la société haïtienne qui le reçoit. Il y a ce qu'on pourrait appeler le syndrome du taureau et de la baleine. C'est un conte haïtien raconté par Suzanne Comhaire-Sylvain, dans lequel Ti Malice va trouver la baleine et lui dit: "Tu sais, Baleine, j'ai bu un gros médicament et je suis fort, vingt fois plus fort que d'habitude, alors, ce soir, je vais te tirer avec une corde sur le rivage". Baleine dit: "On parie, on parie". Un peu plus loin, il va trouver le taureau qui est un taureau étranger, et il dit au taureau: "Moi, j'ai pris un remède, je suis costaud ; donc, ce soir, je vais te tirer jusqu'au bord de la mer avec une corde". Alors, l'autre parie également, et le soir, Malice donne un bout de la corde à la baleine et dit: "Attache-toi bien". Il donne l'autre bout au taureau et dit: "Attache-toi bien". Et il les fait démarrer, évidemment l'un contre l'autre. Chacun est impressionné en disant: "Vraiment Malice est super fort". Au dernier moment, qu'est-ce qui se passe? La corde craque, Baleine manque de se noyer. Quant au pauvre taureau, il tombe sur

un piquet pointu que Malice avait mis là expressément et meurt. Et Malice a quatre fois plus de viande que d'habitude. C'est exactement la situation de l'expert face à l'opinion haïtienne. Vous avez les trois partenaires : l'opinion publique, le peuple qui est représenté par Ti Malice, le taureau étranger qui est représenté par l'expert et l'État haïtien représenté par la baleine. Ce qui se passe c'est que l'expert, sert, en quelque sorte, de contre-puissance par rapport à l'État, par rapport à la population qui hait l'État. Vous le savez bien, elle se méfie de l'État ; donc, elle a besoin d'un allié. Alors, elle utilise la force du taureau pour contrer l'État. A ce moment-là, dans ce schéma en particulier, on s'aperçoit que le rôle de l'expert ne va pas forcément en accompagnement de la puissance publique, mais est considéré par la population beaucoup plus comme un contrepoids, d'autant plus que les nations occidentales ont joué ce rôle-là pendant quatre années. Vous vous rappelez les quatre années du coup d'État, les *de facto*, les embargos, on passe par là, les experts étaient considérés vraiment comme des anti-étatiques, comme des contrepoids à l'État, n'est-ce pas ? Sous Jean-Claude (Duvalier), c'était pareil. Les experts étaient considérés en quelque sorte comme une façon de contrôler l'État. Donc, vous voyez les problèmes internes que cela peut créer dans un pays lorsque, d'une façon ou d'une autre, les experts sont amenés à jouer ce rôle du taureau et de la baleine.

Maintenant, face à ce danger potentiel, que fait la population en général ? Que fait une société qui reçoit cet apport extérieur ? Et qui le considère à la limite comme un danger ? C'est en quelque sorte neutraliser ce danger en séduisant l'expert. Alors, *ou menm se pa Blan ou ye, ou menm se Ayisyen* (Toi, tu n'es pas un Blanc, tu es Haïtien), etc. Et au bout de six mois, voilà l'expert parfaitement heureux, totalement intégré ; en fait, il a été contourné c'est tout. Pourquoi la plupart des experts que j'ai rencontrés sont-ils toujours très optimistes dans leurs rapports avec la société haïtienne ? Je crois que c'est à cause du mécanisme

de séduction qui fonctionne très bien. Quel est ce mécanisme de séduction? C'est de renvoyer à l'expert exactement l'image de lui-même. Donc, à la suite de tous les séminaires auxquels j'ai pu participer, les encadreurs, qu'ils soient des marines américains, des pasteurs protestants ou des économistes, tout le monde y passe.

Vous pouvez commencer alors à parler de problèmes de greffage, de greffon et de possibilités de réussite de la greffe. Je crois qu'il serait intéressant de savoir si véritablement ce type d'expertise qui joue la durée est plus "efficace" que l'autre, si c'est son but. Mais à l'autre extrême, lorsque la greffe ne prend pas, vous avez le rejet de la greffe qui se transforme souvent en réaction paranoïaque si je puis dire. La réaction à ce moment est la suivante: l'expert est venu, cela n'a servi à rien. Donc en fait, il ne venait pas pour donner, mais pour prendre. D'où, à l'heure actuelle, tout le discours sur l'exploitation de l'or, sur l'iridium... Et puisqu'il faut bien expliquer cette présence de l'expert qui ne sert à rien et qui n'apporte rien, du fait qu'il n'y a aucune amélioration dans la situation générale, on prend exactement la position opposée pour dire que s'il ne donne pas, il prend.

Je voudrais terminer sur une note plus optimiste et proposer un cas; vous en trouverez sans doute d'autres.

Quelle est l'hypothèse de travail la plus intéressante, la plus enrichissante dans le cas de l'expert? Je dirais que c'est le cas de l'expert catalyseur. Celui-ci ne fait rien par lui-même, comme dans la catalyse. C'est le principe du catalyseur; ce sont les corps en présence qui agissent, qui dégagent l'énergie suffisante. Mais il faut la présence de ces catalyseurs.

Je vais vous donner un exemple qui illustrera bien un bon cas de réussite d'expertise, je crois. Citons le cas du Centre d'Art vers les années 1946-1950 et du démarrage d'un immense mouvement culturel à partir de trois éléments catalyseurs, tous les trois étrangers, mais réalisés unique-

ment par des artistes haïtiens. Les catalyseurs étaient De-witt Peters, peintre hollando-américain, établi ici vers 1943. Il est le révélateur du phénomène. A côté de lui, Selden Rodman qui était le théoricien et le chercheur. Enfin celui qui a apporté en partie de l'argent – tout au moins dans une opération comme le chef-d'oeuvre de l'époque qu'ont été les fresques de la cathédrale Sainte-Trinité –, l'évêque Alfred Voegeli. Trois éléments réunis, financés par l'État parce que – on l'oublie trop souvent – au départ, le Centre d'Art a été financé par Lescot ; ce n'est pas une initiative privée. Donc, on a là le cas où les acteurs étaient des artistes haïtiens : les génies de la peinture haïtienne tels les Hyppolite, les Obin, tous ces premiers peintres qui ont fait ensuite la gloire de la peinture, ont apporté le contenu. Mais, il a fallu qu'un élément extérieur à cette société, qui ne les avaient pas reconnus, aide ces peintres à se mettre en valeur, à se faire connaître, à s'ouvrir un marché... pour que le phénomène explose.

Donc, c'est à la lumière d'un cas comme celui-là que je trouve qu'il est intéressant de réfléchir. Mais cela suppose une démarche très particulière de la part du sponsor, de celui qui apporte l'argent. Cela suppose aussi qu'il joue la carte du modèle haïtien, c'est-à-dire que ce n'est pas en imposant son modèle qu'il y arrivera. Dans le cas que nous venons de décrire, les modèles étaient les Hyppolite, les Obin. Donc, pour que l'expert catalyseur puisse jouer son rôle, il faut que le modèle de départ soit une amplification du modèle existant. À ce moment-là, l'expert étranger sert simplement à mettre en valeur les atouts d'un pays ; c'est une autre conception. Est-ce que dans le monde actuel où nous vivons, c'est une utopie ? Je ne sais pas, je laisse la réponse à votre sagacité. Merci.

Débats

Intervenant non identifié

L'avenir de la coopération externe? Allons-nous être entourés d'experts seulement? Ne pouvons-nous pas avoir la capacité de négocier nos accords? Si cela devait continuer de cette manière, est-ce que l'avenir est certain ou incertain?

Marie Antoinette Cayemitte

D'après la tendance de l'aide que nous recevons, nous sommes très dépendants et nous serons dépendants de cette aide pour un bon bout de temps. Comme je l'ai dit, la coopération est devenue en quelque sorte un point focal même des échanges économiques, sociaux et culturels entre les pays. On ne peut pas se passer de coopération. Mais il faut aussi qu'on puisse atteindre des résultats avec cette coopération, et c'est là mon interrogation. Lorsque vous prenez, par exemple, l'assistance alimentaire, le but principal est que je vous aide aujourd'hui pour n'avoir pas à vous aider demain. Or, en analysant la tendance même de cette assistance, nous voyons que nous sommes loin de cette autosuffisance en un certain sens... Quand je parle d'autosuffisance, c'est en termes de capacité de production, en termes de capacité au niveau de la production alimentaire. Donc, nous sommes très loin d'avoir les résultats qu'on pourrait escompter de la coopération externe. Je crois que l'avenir est un peu difficile, si nous tenons compte des conditions macro-institutionnelles. Un aspect fondamental de la question est que nous n'avons pas développé une capacité au niveau des négociations, au niveau de la prise en charge par nous-mêmes de la gestion de l'aide, et je crois qu'il faut de toute façon que nous fassions des réformes et que nous prenions aussi conscience de ce que nous avons comme potentialités, comme possibilités, comme ressources humaines. Dans ce pays, il y a une déficience extraordinaire au niveau de l'utilisation des ressources humaines.

Serge Picard

J'abonde dans le même sens que celui qui vient de parler, et franchement, je reste encore sur ma soif parce que je pense que ce sujet n'a pas été réellement traité. Mme Cayemitte s'est contentée de parler de l'aspect légal de la question en mettant l'accent sur l'idéal qu'était la coopération externe, il y a de cela quelques années. Mais, en tant que consultant de la Banque mondiale – j'ai eu à traiter avec des gouvernements étrangers sur les termes de la coopération externe –, je crois que la réalité est toute autre. Parler de base consensuelle ou d'égalité souveraine, de consentement entre les parties, alors que les pays sous-développés n'ont presque jamais rien à offrir... Je pense que réellement il faut regarder la question sous un autre angle.

Monsieur Léger a vraiment essayé de nous donner quelques informations ponctuelles sur la situation. Il nous a présenté des statistiques mais je me demande d'où elles viennent parce que, comme vous le savez, les statistiques peuvent mentir. On prétend ici que la coopération externe à travers les ONG s'élève à 2 pour cent de l'aide externe. En tant que représentant d'ONG, je questionne, en fait, la véracité de ces chiffres parce que, comme vous le savez aussi, une grande partie de l'aide multilatérale passe par les ONG et je pense qu'on a commis une erreur en prétendant que seulement 2 pour cent de l'aide passe par les ONG.

Avec toute l'admiration que j'ai pour Monsieur Barthélemy, je pense qu'il n'a même pas essayé d'effleurer le sujet. On n'a pas essayé de placer la coopération externe dans le cadre de la mondialisation qui affecte tous les pays. Moi, je travaille dans le développement depuis vingt ans comme consultant pour des bailleurs de fonds, et je connais la réalité. Je ne peux pas révéler des secrets mais par des instructions que j'ai reçues, je peux dire carrément qu'aujourd'hui, la coopération externe, loin d'être guidée

par des considérations légales, est surtout basée sur les intérêts des grandes puissances.

Nous avons parlé de l'aide alimentaire. Je ne vais pas trop m'éterniser sur la question, mais écoutez cette notion de charité par exemple: Je vous aide aujourd'hui pour que demain je n'aie pas à vous aider. C'est faux. Je vous aide aujourd'hui pour que demain vous puissiez acheter mes produits tout simplement, et c'est un fait. Disons que c'est la rançon primordiale de l'aide alimentaire quel que soit le pays qui reçoit. C'est l'objectif qui est poursuivi. On ne va pas vous le dire, on va vous donner pour vous faire comprendre en des termes démagogiques que c'est une aide humanitaire et qu'on le fait avec impartialité mais ce n'est pas l'objectif premier. Il y va de l'intérêt du pays qui donne, par exemple. A propos de la mondialisation de ce problème, j'ai lu que l'association Interaction qui regroupe 158 ONG dévoilait dans un rapport présenté le 16 octobre 1997 que l'aide financière des 21 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait diminué de 4,2 pour cent par rapport à 1995. Dans ce groupe, les États-Unis sont considérés comme le pays le moins généreux, et le Royaume-Uni est loin d'avoir atteint le pourcentage de 0,70 pour cent de son PNB préconisé par l'ONU pour l'aide au développement. Seuls les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Suède atteignent ce niveau. La raison ? La libéralisation des pays de l'Europe de l'Est. Pour Haïti, c'est très important parce que c'est le pays le plus pauvre de l'hémisphère, et au moment où l'on parle maintenant, il y a des centres de santé qui ferment à cause de ces diminutions de l'aide et de la coopération externe. L'USAID a déjà annoncé son intention de réduire l'aide alimentaire et l'aide tout court à ce pays. Et maintenant, quel est l'avenir de cette coopération externe pour Haïti et qu'est-ce que nous autres, Haïtiens, nous devons faire pour contrecarrer ce phénomène, prendre les dispositions nécessaires pour qu'un jour on n'ait pas à dépendre de la coopération externe?

Mario Alvarez

Je voudrais exprimer une inquiétude et en même temps poser une question aux deux intervenants haïtiens. Bien qu'ils interviennent aujourd'hui à titre individuel, ce sont des fonctionnaires qui occupent des postes importants dans les structures nationales et gouvernementales. Il y a une certaine inquiétude en ce qui concerne l'avenir de cette aide, et je crois que vous avez fait, Monsieur Léger, la démonstration de cette ascension extraordinaire de l'aide depuis quelques années. On ne sait pas où cela va, jusqu'à quel niveau ceci va s'arrêter dans l'avenir. Alors, je voudrais savoir si, actuellement, il y a une stratégie gouvernementale pour que finalement ce pays puisse à terme sortir de ce piège, qu'on sorte de cette situation de coopération, d'aide pour qu'un jour Haïti puisse elle-même assurer son propre fonctionnement et, quelque part, son propre développement?

Marie Antoinette Cayemitte

Je ne voudrais pas faire de polémique mais je voudrais répondre au premier intervenant à propos de la base consensuelle dont j'ai parlé et qui n'existe pas en gros. Il me semble avoir dit que cette base consensuelle, très souvent, est très limitée pour le pays qui reçoit. J'ai dit que les deux doivent accepter la base consensuelle. Ils sont libres mais celui à qui on donne est souvent tellement pris par l'"urgence" qu'il est obligé d'accepter ce qu'on lui donne, tel qu'on le lui donne parce qu'il n'a pas de capacité de négociation ; il a les pieds et les poings liés, et celui qui est en face de lui le sait et joue là dessus. Quand je parle aussi de capacité de négociation, cela veut dire qu'il faut connaître celui qui est en face de soi et se connaître soi-même. Pour connaître celui qui est en face de soi, il faut savoir quels sont ses procédés, ses procédures, ses conditionnalités et voir si on peut les accepter parce que parfois on accepte quelque chose et ce n'est qu'après analyse du texte qu'on se

rend compte qu'il y a des problèmes parce qu'on est incapable de faire ce qu'on nous a demandé de faire.

La capacité de négociation veut dire aussi connaître ses limites, savoir ce dont on dispose, ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. C'est l'Exécutif qui négocie, ce n'est pas la population, et l'Exécutif, très souvent, promet des choses qu'il ne peut pas donner. Il ne peut pas tenir ses promesses parce que, d'une part, il "oublie" souvent et, d'autre part, parce qu'il a promis sur la tête du Législatif qui "refuse" d'accorder ce qu'on lui demande pour que cela entre effectivement en application.

D'un autre côté, vous avez mentionné : on vous aide maintenant pour que vous puissiez acheter demain. Il me semble avoir dit au départ que celui qui vous aide avait en tête que vous puissiez vous développer. Si vous vous développez, cela veut dire que vous allez avoir un marché et que vous pourrez acheter de lui. D'ailleurs, qu'est-ce que les pays en voie de développement, dans les années 1960, ont demandé avec le nouvel ordre économique international? Ils ont déclaré dans les années 1970 : "*Trade not Aid*" (Nous voulons faire du commerce avec vous, nous ne voulons pas de votre assistance). Je reconnais l'inégalité qui existe entre nous et je vous demande de m'aider à devenir votre égal pour que je puisse traiter avec vous sur un pied d'égalité, parce que si je suis dans cette situation, entre autres, c'est parce que vous m'avez colonisé et que vous m'avez appauvri ; donc, vous me le devez. Aidez-moi à me développer et, à ce moment-là, je pourrai traiter avec vous sur un pied d'égalité, je pourrai acheter vos produits et non pas recevoir votre aide.

Maintenant, est-ce qu'il existe une stratégie gouvernementale prévue pour que ce pays puisse s'en sortir à terme? Excusez-moi de ne pas pouvoir répondre à cette question. J'avais en gros dit que, justement, à propos du problème de capacité de négociation, il faut qu'on prévoit, entre autres, un organisme, quel qu'il soit, pour penser la

coopération, la politique et la mise en oeuvre de la coopération. Doit-il être le ministère de la Coopération externe? La primature? Le ministère des Affaires étrangères? L'important est qu'il y ait un organisme et que les autres le laissent faire son travail et ne fassent pas double emploi avec lui, que l'on sache qu'il faut passer par cet organisme.

Robenson Léger

J'ai dit au départ que les chiffres que j'allais utiliser, surtout concernant les ONG, devaient être acceptés avec beaucoup de précaution parce que, si vous vous rappelez bien, j'ai parlé de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale et aussi de la coopération unilatérale. Je crois que ce nouveau concept de coopération unilatérale est très important. D'ailleurs, ceux qui font référence rarement à cette coopération unilatérale restent simplement au niveau du choix des projets, du choix des programmes. On va un peu plus loin – je l'avais dit tout à l'heure : même au niveau de l'opérationnalisation, la coopération reste unilatérale. Ce n'est pas facile, et je crois qu'on ne saura jamais le volume d'aide qui transite par les ONG. De plus, c'est une information qu'on n'arrive jamais à recevoir des ONG. Dans le tableau que j'ai présenté, figurent seulement six ONG qui ont fourni des informations, et nous savons que le nombre d'ONG qui travaillent ici en Haïti dépasse de loin ce chiffre. Donc, c'est un chiffre que personne ne sait, que l'État ne sait pas.

Ensuite, dans le cadre de la mondialisation de l'économie, j'avais fait référence à l'idée qui, au départ, a guidé l'aide. C'est qu'on pensait que les pays sous-développés n'avaient pas suffisamment de ressources et qu'on devrait mettre un peu d'argent à leur disposition. Mais, plus tard, on a vu que ce n'était pas là le problème essentiel, fondamental et que ces pays avaient des problèmes structurels. Peut-être que je n'ai pas eu le temps de développer cette approche de la réforme structurelle imposée aux pays en voie de développement, mais on sait que

cela entre dans le cadre de la mondialisation et de la modernisation de l'économie. J'avais dit aussi qu'il y a des objectifs qui sont ouverts, des objectifs que nous connaissons tous, mais que les bailleurs de fonds ont aussi des objectifs cachés, et j'avais dit que ces objectifs sont les objectifs réels de leur choix d'aider. J'avais dit aussi qu'il n'y a pas d'aide qui ne soit conditionnée. Quelle qu'elle soit, l'aide accordée par un pays est toujours en sa faveur. Et j'avais même lancé cette boutade: Les pays n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. C'est justement pour dire que les bailleurs de fonds ont d'abord leurs intérêts à défendre.

En termes de stratégie gouvernementale, moi, je n'en vois pas (en termes de plan de développement), mais il y a toujours une stratégie quelque part, et cela se trouve peut-être dans la tête du ministre, du Premier ministre, du président, je n'en sais rien. Mais je crois que la nation devrait être au courant de cette stratégie, s'il y en a une.

Quant à sortir du piège de la coopération externe, je pense que c'est le problème le plus difficile à résoudre. La tendance que j'ai pu dégager de la coopération externe c'est que nous serons de plus en plus dépendants de cette coopération si, quelque part, il n'y a pas un ajustement qui se fait à l'haïtienne. Nous avons besoin effectivement de réviser nos structures, mais peut-être pas de la manière dont on veut nous l'imposer. Mais il y a quand même des désordres extraordinaires qui se font dans ce pays. On peut difficilement expliquer le cas d'Haïti parce qu'un pays ne peut pas fonctionner de cette façon.

Gérard Barthélemy

Je suis personnellement pessimiste sur un point: il est évident que l'aide à Haïti va diminuer dans les années qui viennent. Les années d'or, c'est fini. Donc, les propositions d'aide s'en vont, il faut nous habituer à l'idée qu'on va revenir à une situation plus normale. Le deuxième point est optimiste, en ce sens que je ne pense pas que l'efficacité

de l'aide soit liée à sa quantité. Un exemple : la dépense moyenne en Haïti, dans le domaine de la santé, est de 57 dollars, ce qui place le pays parmi la moyenne des pays qui dépensent le plus en matière de santé. Alors que les indicateurs de santé sont les plus bas. Le troisième aspect n'est ni optimiste ni pessimiste, mais une considération qu'on ne prend pas suffisamment en compte. On a cité des chiffres, je crois, de 400 millions de dollars. A mon avis, cela va diminuer, mais il y a un chiffre qui est étonnant : c'est l'aide et la coopération de la diaspora haïtienne qui est de 200 millions de dollars par an.

Joseph Jean-Joseph

J'adresse ma question à Me Cayemitte. Avec le rapport de domination nord-sud, est-ce que le droit international donne aux pays sous-développés la capacité de négocier de façon équitable avec les pays industrialisés ?

Marie Antoinette Cayemitte

Oui. Parce que le droit international a à sa base quatre ou cinq grands principes. Vous avez le principe de souveraineté ; cela veut dire que personne ne peut me dicter ce que je dois faire, je fais ce qui est bon pour moi, donc ce qui est bon pour ma population. Ensuite, il y a le principe de l'égalité des États. Du point de vue juridique, les États sont égaux ; tu n'es pas mon supérieur. Cela revient au premier point. Il y a aussi le principe du libre consentement ; je le fais parce que je l'accepte. Vous avez le principe de libre réciprocité ; je te donne pour que tu me donnes, et ce que tu exiges de moi, je dois pouvoir l'exiger de toi sinon tu n'obtiendras rien de moi. Ces principes, si vous pouvez les appliquer, vous n'avez pas de problème, c'est ce que dit le droit international. Maintenant avez-vous la capacité interne de les appliquer ?

Quand vous signez, quand vous concluez un accord avec quelqu'un, en principe, vous vous êtes assis et vous avez discuté de ce qu'il faut mettre dans l'accord. S'il y a un désaccord quelconque on ne signe pas, et si je signe

c'est que j'ai accepté et négocié tout ce qu'il y a dans l'accord. Tu m'as fait une proposition, je t'en ai fait une et on est d'accord. Tu peux me présenter un texte sans que je n'y enlève une virgule : c'est que j'ai vu que son contenu est bon pour moi. Le droit international dit que je suis ton égal, tu ne peux donc rien m'imposer. Pour revenir à la base consensuelle, il arrive parfois que je sois incapable de lire ce qu'il y a dans le texte parce que j'ai tellement besoin de la chose que je te demande que je signe n'importe quoi.

Dans ce cas, j'ai librement accepté de signer. Je n'ai peut-être pas pesé les conséquences du point de vue interne, du point de vue de ma population. Mais du point de vue du droit international, on ne m'a pas trompé sur la marchandise, je savais de quoi il s'agissait. D'ailleurs, j'avais tout le temps de réfléchir (...) Du point de vue du droit international, vous êtes tous égaux. Du point de vue du droit interne, vous vous arrangez.

Henry Hogarth

J'ai une question pour les économistes en général. J'entend souvent dire que cela fait quand même cinquante ans depuis que l'idée du développement a fait son chemin. Je me demande si, en Haïti, on a jamais calculé, depuis les cinquante années, le nombre de milliards ou de millions octroyés, le nombre de tonnes de projets qui ont été écrits. C'est un peu ce que disait Barthélemy à savoir que ce n'est pas vraiment l'argent qui compte. Monsieur et Madame, vous avez mis l'accent sur le fait que c'est l'Exécutif qui négocie pour nous. Nous autres citoyens, nous n'avons pas accès à ces négociations. Nous subissons passivement l'incompétence des dirigeants depuis cinquante ans. Monsieur Barthélemy a déjà fait remarquer – je crois que tout le monde sera d'accord – que les grandes nations telles que la France, les États-Unis qui sont le plus souvent celles qui nous donnent de l'argent ou de la nourriture, pour des raisons politiques internes, diminuent leur contribution à l'aide. Alors pour nous, je ne sais, entre les experts et le gouvernement, qui va nous dire l'avenir de la coopération

externe ou bien si c'est à nous, les citoyens, de pressurer, d'une certaine manière, l'Exécutif et le Parlement.

Robenson Léger

On ne doit pas voir l'avenir seulement en termes de coût, en termes de montant, en termes de flux. Ce que j'avais souligné, c'est l'utilisation de ces fonds, leur répartition. Une chose qui m'a toujours frappé dans toutes les statistiques, c'est que j'ai essayé quelques fois d'y voir un axe d'orientation sans en retrouver. Je ne vois pas de fil directeur. Il y a des efforts qui sont parsemés, et en termes de planification et d'avenir, je vous ai dit que nous sommes dépendants de la coopération externe – et nous le resterons pour un bon bout de temps. Tout ce que nous planifions, nous le faisons en fonction de deux facteurs, les conditionnalités de l'aide et les disponibilités. On peut difficilement faire quelque chose lorsque près de 90 pour cent de notre budget d'investissement, qu'on appelle budget de développement, est supporté par l'extérieur. Certaines fois, des projets n'arrivent pas à terme parce que le pays ne peut pas disposer d'une contrepartie de 10 pour cent. Donc, je vois difficilement comment on peut, du jour au lendemain, se défaire de cette coopération. Ce qui est important c'est que nous ne pouvons pas passer toute notre vie en tant qu'assisté. Nous avons même développé une mentalité d'assisté. Il n'y a pas une institution dans ce pays qui soit prête à faire quelque chose sans que, derrière sa planification, il n'y ait l'aide extérieure. Tous les secteurs dépendent presque totalement de cette coopération.

Il y a deux problèmes à résoudre. Premièrement, au niveau de l'utilisation de cette aide – même si elle tend à diminuer. Si nous continuons à faire une utilisation irrationnelle de ces fonds, on n'arrivera pas à avoir des résultats. Ensuite, il faut développer des capacités locales à partir d'une prise de conscience. En général, lorsqu'on fait référence à l'État, on fait référence à sa population. La gestion de l'État est confiée à des gens qui sont présumés ca-

pables de le faire. Tant qu'on n'arrivera pas à utiliser rationnellement les ressources humaines que nous avons dans ce pays, on n'arrivera pas à progresser.

Le tableau est sombre, c'est vrai. Mais, quand même, il faut que des gens capables prennent en charge l'avenir du pays.

Wilson Jabouin

J'ai une question pour Madame Cayemitte. N'avons-nous pas la capacité de négocier ou bien n'utilisons-nous pas les capacités que nous avons? Parce que certaines fois, nous négocions, comme vous l'avez si bien dit d'ailleurs, sans faire intervenir les techniciens dans le domaine. J'aimerais que ceci soit clarifié. Pour sa part, Robenson Léger a présenté des statistiques montrant que l'aide tend à financer surtout la balance des paiements et l'aide alimentaire. Est-ce que ceci n'est pas lié à une idée de base sur le type de pays qu'on veut avoir en Haïti? On sait que la balance des paiements est financée parce que cela aide à résoudre les problèmes des comptes extérieurs du budget national. Quand ces comptes sont bien équilibrés, cela fait l'affaire des bailleurs de fonds internationaux, particulièrement les banques privées qui prêtent de l'argent au pays. Est-ce que le fait de recevoir l'aide alimentaire et l'aide à la balance des paiements ne nous rapproche pas davantage d'un ajustement structurel que nous avons préparé? Enfin, j'aimerais demander à mon ancien professeur et ami Gérard (Barthélemy) s'il pense que nous sommes condamnés à utiliser les experts étrangers malgré les investissements que nous consentons pour former les jeunes, ceux qui travaillent dans l'administration publique?

Marie Antoinette Cayemitte

N'avons-nous pas la capacité de négociation ou ne l'utilisons-nous pas? Je dirais les deux. Ce qui compte, c'est le résultat. Quand vous êtes en train de négocier et que vous ne mettez pas la bonne personne en face de celui qui discute avec vous, alors, vous n'aboutissez pas à un bon

résultat. Est-ce que cette bonne personne existe? Parfois oui, parfois non. Comme je vous le dis, lorsque vous négociez, vous devez vous connaître mais vous devez connaître l'autre. Est-ce que vous avez le profil et les conditions de tous vos bailleurs de fonds? Ensuite, lorsque vous négociez, est-ce que vous le faites effectivement ou vous contentez-vous de prendre le texte que l'on vous soumet? Il y a souvent un texte passe-partout que l'on vous donne et dont parfois vous ne pouvez enlever une virgule. Par exemple, si vous traitez avec les Japonais et que vous enlevez une virgule, on vous dit qu'on doit le renvoyer au Japon pour approbation. Cela peut prendre quatre à six mois. Dans ce cas, le conseil des ministres ne se réunit pas, et vous perdez l'avantage pour l'année. Des fois, vous avez les pieds et les poings liés parce que vous ne voulez pas perdre les millions que les Japonais allaient donner.

Depuis la crise, il y a une telle valse de gouvernements que les bailleurs de fonds, sachant qu'aux Affaires étrangères, ils vont se retrouver en face de Un Tel qui est embêtant, vont de préférence à la Planification, et ceux de la Planification sont tellement contents de rafler cette affaire à ceux des Affaires étrangères qu'ils ne leur disent rien. Ils discutent eux-mêmes de quelque chose qu'ils ignorent, dont ils ne connaissent même pas l'origine. Les Affaires étrangères apprennent alors par la radio que la Planification a signé. Je vais même plus loin – je n'accuse personne : ces jours-ci, ce genre de choses se fait en haut lieu. On ne passe même plus par les ministères. Dans ce cas, c'est soit la primature ou la présidence...

Participant

Ou bien les cabinets des ministres...

Marie Antoinette Cayemitte

Je ne parle pas des ministres car les cabinets ont parfois des techniciens qui leurs rappellent certaines cho-

ses. Les bailleurs de fonds, en fait, sont bien contents de nager dans de grandes eaux. Tout se règle au niveau de la primature et de la présidence. Très souvent, quand on donne un texte, dans le meilleur des cas, on vous l'envoie par fax et on vous demande de l'analyser tout de suite et de renvoyer la réponse. Dans le pire des cas, vous apprenez qu'on a déjà signé, et lorsque vous déshabillez le texte, il y a plein de problèmes. Je ne parle même pas des ministères de la Planification ou des Affaires étrangères. Je parle des secteurs : l'Agriculture qui va exécuter, le Commerce... Résultat : vous n'avez pas de capacité de négociation parce que, souvent, quand vous avez des techniciens, ils ne sont pas utilisés, et souvent, vous n'avez pas de techniciens. Le problème n'est pas insoluble, mais, pour l'instant, c'est ce qu'on constate.

Robenson Léger

Nous avons vu qu'une bonne partie de l'aide sert en appui à la balance des paiements, et c'est une idée mondiale. Il faut de toute façon éviter qu'il y ait des manques de liquidités dans le circuit international. C'est pour cela que lorsqu'un pays arrive à des défauts de paiement et même à des cessations de paiements, cela fragilise l'économie mondiale. Cela raréfie les ressources au niveau des bailleurs de fonds, des instances de prêteurs, si je peux m'exprimer ainsi. C'est pour cela qu'une forte partie de la coopération vient en appui à la balance des paiements. Dans le cas d'Haïti, c'est un signal qui traduit aussi qu'il y a des désordres sérieux au niveau de l'économie. Vous parlez d'équilibre au niveau de la balance des paiements ; c'est toujours équilibré de toute façon. Cela montre aussi toutes les faiblesses des structures étatiques. Il y a deux choses dont on a peur : le programme de stabilisation et le programme d'ajustement structurel tel qu'on nous le propose, qu'on le veuille ou non. En dehors de toute considération, des approches du FMI, etc., l'économie ne peut pas fonctionner de cette façon. Avec ou sans le FMI, il faut une certaine stabilisation macro-économique. Que l'on ait peur

de parler, de citer ces grands mots, on va de toute façon les appliquer, sinon on risque le pire en termes de désordres dans l'économie.

Gérard Barthélemy

Ce qui me paraît beaucoup plus inquiétant c'est qu'à l'heure actuelle, l'aide budgétaire constitue 60 pour cent du budget. Quand on sait que sur cette aide budgétaire, 90 pour cent sont alloués au fonctionnement et 10 pour cent à l'investissement, cela devient vraiment inquiétant. Autrement dit, si l'aide ne nous sert à rien, cela ne veut pas dire qu'elle ne sert à personne. Il y a, à l'heure actuelle, toute une classe qui vit de cette aide et qui a intérêt à ce qu'elle soit maintenue. Le problème est de savoir qui a avantage à ce que ce système perdure au sein de la société haïtienne.

Le deuxième point sur lequel je voudrais m'arrêter, pour répondre directement à la question de Jabouin, c'est qu'une société ne peut se développer qu'en se confrontant en permanence avec les autres. Je ne crois pas dans un système de développement à circuits fermés, et donc là, je pense que si effectivement le rôle de l'expert n'est pas forcément un rôle de formateur, d'enseignant, de maître..., c'est en tout cas un rôle qui permet de poser certaines références des niveaux de qualité et, dans le même temps, la chose la plus utile qu'il puisse faire est de participer à l'identification des atouts de ce système, à travers la recherche. Cela me paraît vraiment fondamental si on veut partir vers un développement endogène un jour. Ces atouts, il faut les connaître. Ça ne se fait qu'à partir de la recherche. Etant donné que c'est une chose qui coûte de l'argent, je crois qu'il y a là place pour une coopération fructueuse.

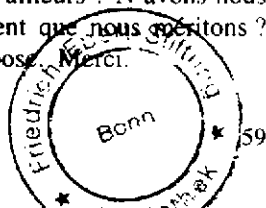
La deuxième étape n'est pas seulement l'identification des atouts, mais également la valorisation de ces atouts, notamment à travers la formation. La troisième étape permet d'agir, au niveau d'un expert, non pas sur le milieu haïtien, mais chacun sur son propre milieu, c'est-à-dire ouvrir les marchés européens, américains ou autres à

une production haïtienne qui me paraît beaucoup plus nécessaire que d'importer des aliments. Je prends un exemple assez évident. Alors qu'il y a une récession de la plupart des postes d'exportation – vous le savez comme moi, le café, les entreprises de montage et d'assemblage, tout ça est en récession, les mangues progressent –, il y a un domaine dans lequel les experts de tous les pays se mettent d'accord pour un avantage comparatif très réel de la production haïtienne, c'est le domaine de l'artisanat. Il y a des pays comme le Pérou, le Mexique, l'Indonésie, les Philippines qui ont construit en grande partie leur économie à partir de ce type de produits. C'est ce qu'on appelle les *handy-craft*, les produits faits main avec une charge culturelle, esthétique. Et là, tout le monde sait que les Haïtiens s'y connaissent. C'est un domaine qui nous demande à la fois un effort du côté haïtien pour améliorer la qualité, la productivité et le design en vue de répondre effectivement aux besoins actuels des consommateurs sur le plan mondial, et il y a un effort à faire de la part des nations amies, qui est d'ouvrir leur marché à ce type de produits. À ce moment-là, je crois en la nécessité d'experts pour établir ces navettes de façon permanente.

Ghisi Serant

Je suis architecte-urbaniste, je ne représente aucune organisation ni aucun gouvernement. La coopération internationale avait toujours existé. Elle existe dans d'autres pays, et dans plusieurs de ces pays, les résultats sont satisfaisants. Ces pays ont pu améliorer leur situation. Comment se fait-il qu'Haïti, qui bénéficie depuis plus de cinquante ans de la coopération externe, n'arrive pas à sortir de sa situation difficile ? Qu'est-ce qui nous manque ?

Comme vient de le dire Madame Cayemitte, est-ce à cause d'une perpétuelle compétition interne ? Nos problèmes ne sont-ils pas les mêmes qu'ailleurs ? N'avons-nous pas les autorités et le gouvernement que nous méritons ? Ce sont là les questions que je me pose. Merci.



Intervenant non identifié

Un président de la République peut-il déléguer des pouvoirs à sa femme pour négocier un accord de coopération bilatérale ?

Marie Antoinette Cayemitte

D'après l'article 139 de la Constitution, c'est le président de la République qui négocie et signe les accords. Mais le président de la République peut donner les pleins pouvoirs à quelqu'un d'autre pour le faire à sa place. Cependant, je ne crois pas qu'il puisse donner les pleins pouvoirs à sa femme, mais il peut les donner à n'importe quel citoyen. Quand vous partez à une réunion officielle, vous avez les pleins pouvoirs. Quand un ministre de la Coopération part pour signer un accord de la coopération, il a besoin des pleins pouvoirs parce que, d'après le droit international, ce ministre part comme "une personnalité qui a reçu les pleins pouvoirs" ; il doit présenter les pleins pouvoirs pour signer. Le président peut lui donner à tort aussi les pleins pouvoirs pour aller négocier n'importe quoi et signer n'importe quoi. Maintenant, il faudrait peut-être que je vois les pleins pouvoirs donnés à cette personne pour savoir si c'est à la citoyenne ou à l'épouse qu'ils ont été accordés. Je doute que ce soit à l'épouse. C'est ma réponse au regard de l'article 139 de la Constitution et l'article 7 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de mai 1969 et de mars 1986.

Il y a une autre question qui m'a été posée concernant l'aide. On a parlé d'aide au départ, parce que quand je te fais une faveur, c'est une aide. Puis, au fur et à mesure, il y a eu un glissement ; on a remplacé les termes « aide » et « assistance » par « coopération » parce que ce dernier terme mettait en relief l'égalité souveraine et l'interdépendance des États et aussi le fait que ce qui est donné va être négocié entre partenaires et non pas octroyé

unilatéralement. Dans le cas d'Haïti, « coopération » est un terme pudique parce qu'on l'emploie plutôt entre des pays de même niveau, il y a coopération entre pays développés ou entre pays en voie de développement. La CTPD, c'est la coopération technique entre les pays en voie de développement ; c'est même une histoire institutionnalisée.

Robenson Léger

Je veux tout simplement conclure en disant qu'un pays ne peut agir qu'à travers ses institutions. S'il y a des problèmes de faiblesses institutionnelles, on peut répondre que ce pays n'aura pas suffisamment de capacité pour agir. On a parlé justement de capacité de négociation. Le pas très important dans la capacité de négociation, c'est de savoir ce que l'on veut. C'est à partir de ce que l'on veut qu'on va négocier et non pas seulement de ce que l'autre nous propose. Très souvent, on va négocier en attendant la proposition de l'autre pour réagir. Donc, je crois que nous devons d'abord avoir la capacité d'anticiper l'utilisation qu'on va faire de la coopération ou bien de l'aide. Le problème essentiel à résoudre, c'est d'abord avoir une vision de développement. Lorsqu'on parle d'agriculture, quel type d'agriculture? Quelle marchandise? Quel type de produits? Quel type de marchés? Il y a autant de questions à se poser avant de pouvoir négocier quoi que ce soit...

Arnold Antonin

Je vais me permettre de vous lire encore certains passages du Forum qu'on a eu en 1989 sur la coopération externe. Et après je vous dirai de qui sont ces citations :

« Le financement externe c'est d'abord une question de négociation et de préparation de dossiers. Si l'assistance externe n'a pas été capable jusqu'à présent de nous aider à améliorer la qualité de la vie chez nous, c'est principalement parce que nous n'avons pas pu élaborer des stratégies de développement bien adaptées, ni développer les vrais pouvoirs de négociation, ni respecter professionnellement les obligations qui découlent des accords de fi-

nancement que nous signons. Dans ce domaine, il ne saurait être question de marronnage, nous pouvons demander à nos partenaires un maximum d'équité dans un contexte d'interdépendance économique : ils peuvent relever les coûts des matières premières, créer des termes d'échanges plus égalitaires, engager des négociations globales, annuler ou rééchelonner les dettes, mais ils ne peuvent pas se substituer à nous. (...) La situation du développement semble être irrémédiablement compromise, et il n'y a pas un secteur ni un domaine qui montrent des signes d'un possible démarrage dans un avenir pas trop lointain. »

C'était Ericq Pierre, Premier ministre récemment désigné, qui s'exprimait ainsi à un Forum libre de 1989.

Je dois vous dire que, depuis trois ans à peu près, je réalise ce Forum sous le slogan "Pour un agenda national, Haïti l'an 2000" et j'essaie de faire parler de perspectives d'avenir. Je me suis rendu compte, à travers tous ces Forums, qu'il est très difficile en Haïti de penser en termes prospectifs. On n'est pas habitués à cela.

Malgré tout, je pense que les conférenciers ont dégagé certaines perspectives. Ils ont dit que, d'abord, il faut qu'on ait clair en tête que la coopération externe en termes d'assistance financière et autres va diminuer. Ils ont dit aussi qu'on va être de plus en plus dépendants d'une aide qui va diminuer et que cette aide va probablement continuer à ne pas donner de résultats. Les perspectives sont plutôt sombres. Pour un scénario optimiste, qu'est-ce qu'on pourrait dire ? S'il y a un changement dans la capacité de négociation des Haïtiens, s'il y a un changement dans la capacité de planifier, peut-être que demain, en orientant cette aide, elle pourra nous être utile et nous permettre finalement de faire quelque chose de mieux pour notre pays et pour notre population.

Je tiens à vous remercier tous.

Liste partielle des participants

Trofort Eddy
Guerrier Juspe
Barthélemy Fenlo
Jn Romain Souffrant
Brunache St Clair
Bijoux Jean
Robenson Jn Leger
Eliane J. Amedé
Barthélemy Gérard
Toussaint Gabriel
Mario Alvarez
Dessables Necker
Serge Picard
Michel Maraney
Madestin Ezechiel
Milord Louis André
Joseph Jn Joseph
Faustin Hubert
Ulysse Jean ?
Gervais Jacques
Serant Ghisi
Jabouin Wilson
Abelin Francklin
Jean Robert
Louis Eliene
B Canal Marie
Jean Richer
Policard Edras
Dominique Jean Pierre

Wilner Boutin
Lucien Saint Louis
St Cyr Fignolé
André Jean Arnold
Ronald Lèveillé
Phanor Jean Vital
Ermite Dandin
Eddy Chapoteau
Margaret Laforet
Jean Joseph
Francklin Adelson
Alain Augustin
Louisjeune Moïse
Henry Hogarth
Mahotière J. Franck
Jerôme Judelande
Adam Jean Andris
Henry Pierre Willy
Guy M. Vincent
Alix Lafond
Augustin Eliane
Robert Jean
Fils Georges
Jean Joseph Benjamin
Ulysse Jean Dalix
Milord André
Pétion Jean Robert
Augustin Alin
Jacob Jean-Robert



LE FORUM LIBRE DU JEUDI, organisé sous les auspices de la Fondation Friedrich Ebert et du Centre Pétion-Bolivar, réunit un jeudi de chaque mois, une soixantaine de personnalités de différents horizons idéologiques et des spécialistes autour d'un sujet très lié à la lutte pour la démocratie en Haïti. Les débats se font dans la perspective d'une confrontation libre d'idées, de réflexions et de recherches sur la problématique actuelle du développement politique, social, économique et culturel d'Haïti.

Par cette initiative, nous voudrions inciter à un dialogue ouvert et constant entre les personnes les plus autorisées et les plus représentatives des différents secteurs de la vie nationale sur les grands problèmes de l'heure. Il s'agit, en particulier, de contribuer à un climat de tolérance où la confrontation des idées facilite de meilleures prises de décision.

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

FONDATION EBERT FRIEDRICH



CENTRE PETION-BOLIVAR